



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1321

Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, le CCAS et l'ENSBA pour l'émission, la réalisation, la fourniture et la livraison de Titres Restaurant.

Direction de la Commande Publique

**Rapporteur** : M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1321 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LYON, LE CCAS ET L'ENSBA POUR L'EMISSION, LA REALISATION, LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT. (DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin de faire bénéficier leurs agents respectifs de titres restaurants, la Ville de Lyon, le CCAS et l'ENSBA souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

A cet effet, ils ont décidé de conclure une convention constitutive du groupement de commandes, dite d'intégration totale, pour l'émission, la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant.

La Ville de Lyon, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à la fin de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention.

La Ville de Lyon exécutera ces contrats au nom et pour le compte de tous les membres du groupement.

La convention constitutive de groupement de commandes détermine les règles de fonctionnement du groupement.

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

**DELIBERE**

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CCAS et l'ENSBA, afin de constituer un groupement de commandes dit d'intégration totale pour l'émission, la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document, les marchés et actes administratifs qui en découlent.

3 - La Ville de Lyon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. Elle prendra en charge tous les frais de publicité.

4 - La dépense résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention, sera financée par les crédits inscrits aux budgets de l'année en cours et imputée sur les articles suivants :

- budget 01 : programme MASALCCAS, opération TRCCAS, article 6488, fonction 61 ;
- budget 01 : programme POLSOC, opération RESTAGEN, articles 6488 et 6042, fonction 020 ;
- budget 03 : programme SUPPORTCL, opération SUPPRH, article 6488, fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM